

RELEVÉ DE DECISIONS BUREAU DU 9 JUILLET 2018

Date de convocation des conseillers : 29/06/2018

Délégués présents : M. Bernard BLAIMONT, M. Daniel THOMAS, M. Guy CAMUS, M. Jean Marie OUDART, M. Jean-Paul DOSIERE, M. Marcel LETISSIER, Mme Marie-France KUBIAK, M. Jean-Claude BUCHELER, M. Marcel BERTAUX, M. Pascal MAUROY, M. Joseph MALCORPS, M. Alain LAMORLETTE, M. Maurice JEANNELLE, M. Michel PAQUET, Mme Anne-Marie TUOT, M. Jacques VINCENT, M. Bernard MAIRIEN.

Absents excusés : Mme Elisabeth GEHIN, M. Cédric PATE, M. Nicolas POIRET, M. Jean-Luc PETRE, M. Jean-Pierre TAYOT,

Absent non excusé : /

Conseillers Départementaux et autres invités : M. Hugues MAHIEU (excusé), Mme Brigitte LOIZON (excusée), Mme Françoise JEANNELLE (présente).

PARTIE ECHANGES ET ORIENTATIONS

1) Orientations sur les principaux projets à programmer en 2019 – 2020

Les orientations proposées sont validées. Elles serviront de cadre pour leur mise en œuvre par les services.

PARTIE DELIBERATIONS

2) Développement économique et touristique

2.1) Reprise de la boulangerie de Thin le Moutier avec achat du matériel et fixation du loyer

Le Bureau décide à l'unanimité :

- l'achat du matériel après négociation à 23 000 € à Mr Raymond LOUIS,
- le nouveau montant du loyer à 510 € HT/mois (comprenant la location de ce matériel).

Un appel à candidature sera lancé mi-juillet pour sélectionner le nouveau boulanger.

2.2) Installation d'un maraîcher à Chaumont-Porcien

Le Bureau valide l'opération avec la candidature de Thomas INIGO YANEZ proposé par le jury. La commune mettra à disposition de la Communauté de Communes le terrain de 4.31 ha. Un bail rural de 9 ans sera signé avec un loyer de 135 €/ha. La Communauté de Communes prendra en charge le programme de travaux pour l'irrigation (étude hydrogéologique, forage, puits et raccordement) avec une aide au titre de TEPCV.

2.3) Aménagement d'un multiservices et d'un Guichet Automatique de Billets à Chaumont-Porcien dans l'ancienne agence du Crédit Agricole.

Le Bureau valide à l'unanimité :

- l'aménagement d'un multiservices de 100 m² au rez-de-chaussée de l'ancienne agence avec espace vente et stockage, isolation et chauffage pur un coût de 30 000 €

HT pour un loyer de 250 € HT/mois (aux conditions habituelles avec réduction sur les 2 premières années de l'installation). La candidature de Mme LABARRE a été retenue.

- le loyer de 1000 € HT/an pour le local loué au Crédit Agricole afin d'y implanter le Guichet Automatique de Billets (GAB).

2.4) Convention avec ONF pour l'entretien sentiers en forêt domaniale de Signy-L'Abbaye

Compte-tenu des coûts proposés (plus de 5 000 €) et des difficultés de faire réaliser l'entretien avant la saison touristique, cette convention ne peut être engagée. Une réunion avec le responsable départemental de l'ONF est prévue en septembre pour faire le point sur l'entretien des équipements touristiques existants en forêt domaniale.

2.5) Rucher école de Saint Loup Terrier : fixation du loyer

Le Bureau valide son montant à 42 € HT/mois (50 € TTC) comme prévu initialement avec l'association gestionnaire (GDSA) qui assurera également l'entretien du site et du bâtiment.

3) Habitat et transition énergétique

3.1) Rénovation logement adaptée à Villers le Tourneur : avenant n°1 marché de travaux lot 4

Sur proposition de la Commission d'appel d'offre, le Bureau valide à l'unanimité cet avenant de moins-value d'un montant de 983 € HT relatif à la non réalisation du plafond coupe-feu non obligatoire (moins-value de 3 339 € HT) et à la réalisation d'une isolation améliorée (plus-value de 2 356 € HT).

3.2) Choix organisme bancaire pour emprunts travaux des logements de Singly, Villers le Tourneur et Justine Herbigny

Le Bureau retient à l'unanimité les offres suivantes :

- pour les travaux du logement à Singly : prêt du Crédit Agricole de 47 000 € sur 12 ans au taux de 1.31% échéances trimestrielles de 1 059.74 € (coût du prêt intérêts + frais 3 914.71 €).
- pour les travaux du logement de Justine Herbigny (marie de Justine) : prêt de la banque postale de 56 000 € sur 15 ans au taux de 1.47% échéances trimestrielles de 1 041.72 € (coût du prêt intérêts + frais 6 788.26 €).
- pour les travaux du logement adapté de Villers le Tourneur : Prêt de la Banque Postale de 74 000 € sur 18 ans au taux de 1.63% échéances trimestrielles de 1 187.99 € (Coût du prêt intérêts + frais 11 798.68 €).

3.3) Fixation des loyers des nouveaux logements aménagés à Singly, Villers le Tourneur et Justine Herbigny

Le Bureau décide à l'unanimité les loyers suivants :

- logement de Justine Herbigny de type 3 de 88 m² au 1^{er} étage de la Mairie 423 €/mois (hors charge locatives).
- logement de Singly de type 3 de 81 m² au 1^{er} étage de la Mairie 447€/mois (hors charges locatives).

- logement adapté de Villers le Tourneur de type 3 de 76 m² en maison individuelle 470 €/mois (hors charges locatives).

3.4) Révision du loyer du logement de Neufmaison

Le Bureau décide à l'unanimité de le réviser à la baisse compte tenu des difficultés à le louer :

Loyer réduit de 407.20 € à 350 €/mois (hors charges locatives).

3.5) Programme d'économie d'énergie dans le parc logement

Le Bureau retient à l'unanimité le programme suivant :

- changement 21 chaudières murales à gaz pour équipement à haute performance énergétique dans les logements de Maranwez, Mondigny (2), Launois sur Vence (3), Boulzicourt (3), Faux, Mesmont, Sainte Vaubourg, Puiseux, Remaucourt (2), Sery (2), Herbigny, Charbogne, Chuffilly Roche, Doumely-Begny.
- l'isolation des murs pour l'intérieur du logement 110 grande rue à Poix Terron.

Ces travaux sont subventionnables dans le cadre de la dotation CEE TEPCV.

3.6) 5^{ème} répartition de la dotation CEE TEPCV

Le Bureau valide à l'unanimité les dossiers suivants pour la convention de partenariat CEE TEPCV avec la commune de Charbogne pour l'isolation des logements 30-32 grande rue (7 035 €) et de la salle polyvalente (4 562.70 €) ainsi que le poêle à granulés bois au logement 37 grande rue (6 740 €).

3.7) Adhésion Plan Climat Energie communal

Le Bureau valide à l'unanimité les demandes des communes de Singly et Jandun.

3.8) Participation rencontre TEPOS 2018 en Savoie

Le Bureau donne un avis favorable à la participation d'une délégation de 5 à 9 personnes à ces rencontres du 26 au 28 septembre prochain.

4) Sport, culture, vie associative

4.1) Aide aux associations pour manifestations culturelles ou sportives

Le Bureau valide les aides suivantes :

- expositions sur le centenaire de la grande guerre par le groupe d'histoire de Thin le Moutier à Signy-L'Abbaye (8 novembre) et à Thin (du 11 au 17 novembre).
Aide de 750 € sur budget de 4 500 € (vote à l'unanimité).
- cyclocross d'intérêt national et transfrontalier à Boulzicourt le 23 septembre 2018 par l'Entente cycliste Villers Semeuse Boulzicourt.
Aide de 1 500 € sur budget de 29 340 € (vote à l'unanimité).

4.2) Aide au démarrage du projet associatif le Soleil des Crêtes à Thin le Moutier.

Le Bureau vote à la majorité (11 pour, 1 contre, 5 abstentions) une aide de 1 000 € pour aménager et équiper le local pour les animations parents enfants, atelier culinaire, repas dansants, vente de produits locaux en complément de l'aide du programme LEADER.

4.3) Transfert de compétence des gymnases : convention pour le personnel et les prises en charge des frais communs de fonctionnement

Le Bureau valide à l'unanimité les conventions et délibération suivantes :

- convention de mise à disposition de service (2018-2022) avec la commune de Signy-L'Abbaye pour l'agent assurant le gardiennage et les frais communs de fonctionnement du bâtiment comprenant également le Foyer pour tous et un logement. La quote part de prise en charge par la Communauté de Communes est de 66.7 % en lien avec la surface du COSEC.
Les frais spécifiques au COSEC ne sont pas intégrés car gérés directement par l'intercommunalité.
- convention de prise en charge des frais communs de fonctionnement (2018-2022) avec la commune de Poix-Terron pour le bâtiment comprenant la médiathèque et le gymnase. Il n'y a pas de gardien et l'agent assurant le ménage a été transféré.
La quote part de prise en charge des frais par la Communauté de Communes est de 50%. Les frais d'assurance et frais spécifiques au gymnase ne sont pas intégrés car gérés directement par l'intercommunalité.
- Délibération concordante pour le remboursement de la quote part de l'emprunt réalisé pour le gymnase et la médiathèque de Poix Terron.
Emprunt de 800 000 € au taux de 5.10 % jusqu'au 15 mars 2028 dont 323 007 € (40.37%) pour équilibrer le plan de financement de l'équipement. La quote part retenue est selon la surface soit 63.18%.
Soit échéance annuelle totale de $62\,121.58 \text{ €} \times 40.37\% = 25\,078.48 \text{ €} \times 63.18\%$ de quote part gymnase soit 15 844.58 € à charge de la Communauté de Communes par échéance.
- convention de prise en charge des frais communs de chauffage et d'eau gérés par la Communauté de Communes au titre du gymnase pour le vestiaire du terrain de football de Chaumont Porcien (2018-2022).
La quote part de prise en charge pour la commune de Chaumont Porcien au titre du vestiaire de football est fixé à 40%.
- convention de prise en charge des frais communs de secrétariat et régie pour l'aire sportive d'Attigny avec le SIVOM (2018-2022).
Ce secrétariat étant réalisé par des indemnités accessoires d'un montant de 240 €/mois, la quote part de prise en charge par la Communauté de communes est fixé à 20 %.

Pour les autres agents concernés, il sera signé des conventions de mise à disposition individuelle (gardien 17.5/35^{ème} et secrétariat 0.5/35^{ème} gymnase avec SIVOM de Chaumont-Porcien, secrétariat assainissement collectif SIVU de la Prèzières 2/35^{ème}).

5) Assainissement

Avenants marché de travaux d'assainissement à Novion-Porcien. Report au prochain Bureau après atterrissage des comptes.

6) Questions diverses : dossier supplémentaires

6.1) Aide aux centres de loisirs des petites vacances de Pâques 2018 :

Le Bureau valide à l'unanimité les aides suivantes :

- | | |
|--------------------------------|----------------------------------|
| - AFR des Minots à Boulzicourt | 195.80 € (489.5 heures enfant). |
| - AFR de Thin le Moutier | 277.10 € (632.75 heures enfant). |
| - AFR de Lucquy | 406.00 € (1015 heures enfant). |
| - AFR de Prix les Mézières | 76.55 € (382.75 heure enfant). |
| - | |

Association du territoire des Crêtes pour

Centre de Chaumont Porcien

322.00 € (805 heures enfant).

Centre d'Attigny

305.10 € (762.75 heures enfant).

Poix-Terron

307.80 € (769.5 heures enfant).

6.2) Marché de travaux réhabilitation friche SOCOTEP à Signy L'Abbaye : avenant n°1 lot 4

Le Bureau valide à l'unanimité cet avenant d'un montant de 756 € pour changer les cylindres des portes.